



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST
Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –
23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

Délibération n° 2011/05/02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

SEANCE DU 26 MAI 2011

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	8

DATE DE LA CONVOCATION

11

11

8

18 mai 2011

L'an deux mille onze, le 26 mai, à dix huit heures, le Bureau de la Communauté de Communes de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire, salle de réunion, bureaux de la Communauté de Communes de Bourganeuf – Royère de Vassivière, sur la convocation en date du 16 février 2011, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au vu de la délibération n° 2008/04/01 du 15 avril 2008 fixant le nombre de vice-président

Au vu de la délibération n° 2009/07/14 du 15 juillet 2009 portant délégations du Conseil communautaire au bureau

ETAIENT PRESENTS :

MM JOUHAUD, LABORDE, GUILLAUMOT, MICHAUD, PATEYRON JL, CALOMINE
Mmes SPRINGER, CHAUVAT-POUGET

Excusés : Mmes

MM MEUNIER, CHAUSSADE, RABETEAU

OBJET : Attribution du marché de fourniture et d'installation de panneaux à affichage électronique (Bourganeuf et Royère de Vassivière)

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 15 juillet 2009 portant délégations du Conseil au Bureau, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, à procédure adaptée, pour les marchés dont le montant est compris entre 15 000 € HT et 49 999 € HT, lorsque des crédits sont prévus au budget.

Le Président informe qu'une consultation de fournisseurs a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée (articles 26-II et 28 du code des marchés publics) pour la fourniture et l'installation de deux panneaux à affichage électronique :

- un panneau mural à Bourganeuf,
- un panneau sur mât à Royère de Vassivière.

Le Président rappelle que ces panneaux sont localisés en proximité des locaux des offices de tourisme (le panneau mural étant installé sur une façade de la maison du territoire, louée à l'office de tourisme intercommunal). Ces équipements doivent permettre de diffuser des informations à l'année sur l'offre touristique du territoire, sur les sites naturels, historiques et culturels, mais aussi sur les animations.

Leur gestion sera confiée aux deux offices de tourisme dans le cadre d'une convention spécifique. Il faudra également prévoir un accès aux informations pour la Communauté de Communes voire ses communes membres.

Le Président indique qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié au BOAMP avec remise des offres fixée au plus tard le lundi 18 avril 2011 à 17 h 00.

Quatre offres ont été réceptionnées dans les délais impartis et ont fait l'objet d'une analyse sur la valeur technique, les prix et les délais d'exécution. Des entretiens pour la présentation du matériel se sont également tenus avec les 4 entreprises.

Ont été notamment appréciés : la robustesse du matériel et des composants (dont conditions de garantie), la qualité d'affichage y compris en plein soleil, le mode de transmission des données (solution GPRS – Web retenue) et la simplicité de la gestion des données. Les moyens pour la surveillance et la maintenance des équipements et l'ensemble des attestations de fabrication et conformité ont été examinés.

Après examen le Président propose au Bureau de retenir l'offre de la société CHARVET Industries (69 – Rilleux-la-Pape) présentant le meilleur rapport qualité prix et les meilleurs délais d'intervention, pour un montant total de 17 870 € HT décomposé comme suit :

- panneau mural (Bourganeuf) : 7200 €,
- panneau sur mât (Royère de Vassivière) : 8 600 €,
- personnalisation des panneaux : offerte,
- main d'œuvre installation et formation à l'utilisation (panneau et logiciel de gestion des données) sur les deux sites : 2 070 €.

Le Président précise que la Communauté de Communes aura en charge les travaux d'alimentation électrique de ces panneaux.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau :

- Décide de retenir l'offre de la société CHARVET Industries (69 – Rilleux-la-Pape) d'un montant total de 17 870 € HT, soit 21 372,52 € TTC pour la fourniture et l'installation de panneaux à affichage électronique.
- Autorise le Président à signer puis à notifier le marché à la société CHARVET Industries.
- Autorise le Président à signer tout autre document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,
A Bourganeuf, le 30 mai 2011
Pour copie conforme
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD